



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de suffrages exprimés : 31 dont 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLÈRE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2025_221 : Culture - Reprise de l'actif de l'association École de musique
Plaine Limagne**

Finances locales - Divers

Rapporteur : Stéphane CHABANON

*Vu la délibération n° 2025_071 portant création de l'école de musique Plaine Limagne,
Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne a repris en intégralité les activités et le personnel de l'association,
Considérant que l'association École de musique Plaine Limagne affiche un résultat de fin d'exercice 2025 positif à hauteur de 60 542,17 €,*

Il est proposé de reprendre ce résultat et de l'affecter à l'article 75888.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'accepter la reprise du résultat positif de l'association École de musique Plaine Limagne, s'élevant à 60 542,17 euros, issu de la reprise d'activité par la communauté de communes,
- d'affecter cette recette au compte 75888,
- d'autoriser la président à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement